

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|---------|
| Afférent au conseil municipal | En Exercice | Votants |
| 15 | 15 | 13 |

Séance du 30 juin 2023

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 26 juin 2023 |

| Date de la séance |
|-------------------|
| 30 juin 2023 |

N°2023_06_03B

Obligations réelles
environnementales : plan de
gestion

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Damien GOULARD

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU la délibération n° 2020-02-09 du 28 février 2020 approuvant le projet d'Obligation Réelle Environnementale pour les parcelles ZH 108 et ZH 109,

CONSIDÉRANT la signature de la convention passée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels le 11 mai 2020, relative aux Obligations Réelles Environnementales concernant les parcelles cadastrales n° ZH 108 et n° ZH 109, situées au lieu-dit « Au Chemin de Cuissat »,

CONSIDÉRANT que la convention précitée prévoit qu'un plan de gestion écologique est élaboré par le cocontractant et approuvé par le propriétaire, dans les trois ans suivant la signature de cette convention,

CONSIDÉRANT que le projet de plan de gestion 2023-2032 « Pelouse sur sable du chemin de Cuissat » a été transmis par le Conservatoire d'Espaces Naturels le 14 avril 2023,

CONSIDÉRANT que ce projet a été modifié suite à sa présentation réalisée par Madame Mélanie BRAILLON-VUILLE le 12 juin dernier, afin de prendre en compte les demandes de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre, 12 voix pour,

DÉCIDE

- d'approuver le plan de gestion 2023-2032 « Pelouse sur sable du chemin de Cuissat » proposé par le Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- d'autoriser le Maire à signer le plan de gestion élaboré par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

| |
|--|
| RF Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 051-215104159-20230630-2023_06_03B-DE |

| |
|--|
| RF Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 051-215104159-20230630-2023_06_03B-DE |